

Etaient présents : Mesdames et messieurs MATHEU Christelle - BOSS Rudy – DURAND Christophe - PAUCHET Agnès - BUSIER Angélique – ESPAGNOL Xavier - KOFFI Samuel - BOY Dimitri

Procurations : LE MAILLOUX Eric à Agnès PAUCHET - GUICHAOUA Yann à Angélique BUSIER

Absentes excusées : MAHE Christine - MANCEL Corinne

Madame Agnès PAUCHET a été élue secrétaire.

ADMINISTRATION GENERALE : DENOMINATION NOM DE RUE D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT

Madame le Maire informe le conseil municipal de la création d'un lotissement. Ce lotissement réalisé par Pierre Passion est situé à l'entrée du chemin de Lavizard. Il convient de donner un nom de rue à ce lotissement. Il est proposé Rue Victor Hugo.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent la proposition de Madame le Maire.

Vote à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE : RETROCESSION A LA COMMUNE DES VOIES ET RESEAUX D'UN LOTISSEMENT EN VUE DE LA CREATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite reprendre dans le domaine communal les voies et les réseaux du groupe de maisons situés Route de la Fougarouse (n° 79 à 85). Des rencontres avec les propriétaires concernés ont eu lieu. La reprise se fera pour un montant de 10 000 €.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent la proposition de Madame le Maire.

Vote à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE : VENTE D'UNE SERVITUDE COMMUNALE

Madame le Maire informe que lors du conseil municipal du 08 Avril 2024, il avait été délibéré la vente d'une servitude communale à un particulier. La promesse de vente ayant eu lieu, il convient de délibérer afin d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente définitif.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent la proposition de Madame le Maire.

Vote à l'unanimité.

FINANCES : AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE DI ¼ DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRECEDENT

Préalablement au vote du Budget Primitif 2025, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget précédent, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales. La collectivité souhaite utiliser cette procédure.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent la proposition de Madame le Maire.

Vote à l'unanimité.

FINANCES : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ ROUTE DE MOUNDAS

Madame le Maire informe que la commune est propriétaire de la parcelle B 963 située Route de Moundas d'une superficie de 5 028 m². La commune souhaite vendre cette parcelle au groupe Les Parcs Aménageur.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent la proposition de Madame le Maire.

Vote à l'unanimité.

FINANCES : REMBOURSEMENT A UN AGENT AYANT EFFECTUE DES ACHATS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Remboursement à un agent de la commune ayant effectué des achats pour le compte de la commune. Il convient donc de lui rembourser les frais engagés.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent la proposition de Madame le Maire.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 15.

Questions diverses :

Madame le Maire :

- Indique que la Municipalité va rencontrer le Groupe Pierre Passion, groupe qui a acheté les terrains situés au chemin de Lavizard.
En effet, il y a une complexité sur le bornage par rapport à l'implantation des bornes le long de la canalette et par rapport aux arbres.
- Concernant la construction des services techniques, elle indique que le Conseil Départemental va être très attentif pour l'octroi des subventions.
Le marché est lancé et la commission d'appel d'offres va se réunir le 20 décembre 2024 à 09 heures pour l'ouverture des plis.